



DECLARATION LIMINAIRE

CAP du 5 juillet 2023

Madame la sous directrice

Nous souhaiterions tout d'abord apporter tout notre soutien à nos collègues du TJ de Niort suite au décès de Mme Lesquereux qui jusqu'au bout de la maladie est venue au greffe travailler. Encore une démonstration, si cela était encore à prouver, à quel point nous greffiers, sommes attachés au service de la justice. Mais jusqu'à quand?

Il est par contre regrettable que la DSJ n'ait pas été mise au courant car cela fait aussi partie des conditions de travail, le décès d'un proche collègue n'est jamais anodin et devrait être pris en compte, nos collègues doivent être soutenus.

Cette CAP se tient sous des hospices houleux. Vous n'êtes pas sans méconnaître le mouvement de colère, de ras-le-bol de nos collègues dans toutes les juridictions de France. Le vers est maintenant dans le fruit, et pour calmer ce mouvement, il faudra comme dans la plupart des directions du ministère de la justice, nous faire des propositions concrètes, rapides et à la hauteur de ce mécontentement. Nous vous avons fait les nôtres. Il ne faudra pas oublier nos camarades de misère, les adjoints administratifs, qui eux aussi ont besoin d'une revalorisation statutaire et salariale.

Sans greffiers, sans personnels administratifs, la machine judiciaire est en panne. Il faut s'en souvenir et accepter de faire avancer nos statuts. Le mécontentement gagne. Les fonctionnaires de la justice se comparent par rapport aux autres fonctionnaires de l'État, et se rendent compte à quel point là encore nous sommes en retard, sur le complément indemnitaire annuel, qui est bien bas, si on se compare à la plupart de nos autres collègues de la fonction publique. Nous en avons assez d'avoir des miettes qu'on veut bien nous laisser avant que d'autres se gavent, il va falloir apprendre à mieux partager.

Aujourd'hui, il faut poser clairement les choses, nos collègues souhaitent un passage en catégorie A. Nous désirons enfin comme nos camarades de l'administration pénitentiaire qui ont eu cette revalorisation statutaire méritée au vu de leurs conditions de travail, une date précise et rapide.

Les élus FO justice